SANTÉ / SÉCURITÉ

FORMATION OBLIGATOIRE ☐ OUI ■ NON

HABILITATION ÉLECTRIQUE EXÉCUTANT NON ÉLECTRICIEN B0/BS/BE MANŒUVRE

OBJECTIFS

> Exécuter en toute sécurité des **opérations sur les installations et équipements électriques basses tensions (B0/ BE/BS)**

> **Identifier les risques** liés à l'utilisation de matériel électrique

> Connaitre les **mesures de prévention et les moyens de protection adaptés.**

INTERVENANTS

Paul Senamaud, électricien et formateur en habilitation électrique

DATES(S) / LIEU / HORAIRES

> Dates à définir
> Lieu à définir
> 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Siège
INTERFACE ELEVAGE
57 route de Samadet
64410 Arzacq-Arraziguet
interface-elevage.com

Responsable de formation, gérante de la société
Christine MEYMERIT
06 30 49 54 43
interface.elevage@orange.fr

Accueil téléphonique, assistante de formation, contact pour inscription
Emilie LARRAS
07 88 72 62 28
formation.interface.elevage@gmail.com

HABILITATION ÉLECTRIQUE EXÉCUTANT NON ÉLECTRICIEN B0/BS/BE MANŒUVRE

SANTÉ / SÉCURITÉ

PROGRAMME

Titre d'habilitation délivré aux stagiaires (valable 3 ans)et remise d'un livret pédagogique

> Contexte réglementaire de la protection contre le danger électrique

> Le phénomène électrique

> Les dangers de l'électricité et sensibilisation aux effets physiologiques : conduite à tenir

> Les mesures de prévention et de protection contre l'électrisation

> Les zones à risque électrique

> La publication NF C 18 510, définitions

> Les opérations et habilitations

> Utilisation de l'appareillage électrique

> Utilisation du matériel de protection et sécurité

> Exercices de mise en situation

> Contrôle individuel des connaissances

> Bilan de la formation

Remise d'une attestation de formation à conserver pour valider votre habilitation

DURÉE
1 JOUR
(7 HEURES)

PUBLIC
AGRICULTEURS ET SALARIÉS AGRICOLES

PRÉ-REQUIS
AUCUN

PÉDAGOGIE
MÉTHODE PARTICIPATIVE ET ACTIVE, QUIZ, EXERCICE EN PETITS GROUPE, BRAINSTORMING, ÉCHANGES INTERACTIFS

EVALUATION DES ACQUIS
AUTODIAGNOSTIC EN DÉBUT DE FORMATION ET QCM EN FIN DE SESSION

COÛT PÉDAGOGIQUE
• AGRICULTEUR : 180,83€ HT PAR PERSONNE ET PAR JOUR SOIT 217€ TTC PRIS EN CHARGE PAR VIVEA
• SALARIÉ AGRICOLE : 196€ HT PAR PERSONNE ET PAR JOUR SOIT 235,20€ TTC PRIS EN CHARGE PAR L'OPCO OCAPIAT.
• POUR LES AUTRES OPCO, NOUS CONSULTER

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles **situations de handicap**, temporaires ou permanentes. Une prise de contact est effectuée en amont afin d'étudier ensemble les possibilités d'accueil dans les **meilleures conditions**.

Indicateurs de performances : 95% taux de satisfaction des bénéficiaires, 95% de taux de conformité sur les objectifs pédagogiques annoncés, 728 bénéficiaires formés en 2025.

Les conditions générales d'utilisation (CGU) sont disponibles sur demande et sur notre site internet.